



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Mme Hélène GAILLARD.

N°5 Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Procuration : 2

Présents : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Jean GARNIER, Joséfa DUQUE, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, David PERRIOLLAT, Sébastien RONOT, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Marion FERNANDEZ, Bastien SAVINI, Monique LAMBERT, Virginie GIAUFFER, Sylvain RAVERA, Magali MONIER, Jérémy FIZE -----/
Absents-Excusés : Florence CATELIN pouvoir à Nathalie MAUREL, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Sylvain RAVERA-----/

Secrétaire de séance : Cyrille ASSELIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-12 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) de la commune de Gréasque, dressé au titre de l'exercice 2025 ;
Vu le rapport de présentation du CFU ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés portant sur la situation financière de la commune ;
Considérant que l'établissement du CFU obéit à une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
Considérant que l'approbation des comptes de la commune est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le CFU présenté ;
Considérant que le CFU est approuvé si une majorité de voix ne s'est pas dérogée contre son adoption ;

Le Conseil Municipal a examiné le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Michel RUIZ, Maire de la commune et par le Comptable Public du SGC d'Aubagne ;
Considérant que Michel RUIZ, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune de Gréasque, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Madame le Maire propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
	Réalisé 2025	Résultat ANNEE N-1 (déficit 2024)	TOTAL
1 - DEPENSES	5 371 123,17 €	106 577,78 €	5 477 700,95 €
2 - RECETTES	5 463 332,91 €	0,00 €	5 463 332,91 €
3 = 2 - 1	92 209,74 €	-106 577,78 €	-14 368,04 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
	Réalisé 2025	Résultat ANNEE N-1 (déficit 2024)	TOTAL	Restes à Réaliser	TOTAL
1. DEPENSES	1 588 761,17 €	781 446,22 €	2 370 207,39 €	365 598,67 €	2 735 806,06 €
2 - RECETTES	3 091 618,00 €		3 091 618,00 €	371 454,26 €	3 463 072,26 €
3 = 2 – 1	1 502 856,83 €	-781 446,22 €	721 410,61 €	5 855,59 €	727 266,20 €

Le résultat global de clôture 2025 fait apparaître :

- un déficit de la section de fonctionnement de 14 368,04 €
- un excédent de la section d'investissement de 721 410,61 €, sans tenir compte des restes à réaliser qui seront imputés au budget 2026.

Le résultat de clôture est excédentaire de 707 042,57 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 21 voix pour et 6 abstentions : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Laure HERNANDEZ, David PERRIOLLAT, Magali MONIER et Jérémy FIZE,

ARTICLE I : Approuve sans réserve le Compte Financier Unique, dressé pour l'exercice 2025 et soumis à son examen.

ARTICLE II : Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 Pour Extrait Conforme



Le Maire,
 

Hélène GAILLARD